

NAPLANA code 2085

Phase : AQUEUSE

PROPRIETES

Contient des matières premières naturelles, pour soin, entretien et protection des surfaces huilées ou cirées, parquets, meubles etc..

Convient également pour le cuir ou d'autres types de surfaces. Après un court temps de séchage, les surfaces traitées prennent, sans polissage, un aspect satiné. Le support reste microporeux, antistatique et protégé des salissures.

Sur des sols minéraux lisses et polis appliquer très finement. A long terme; des applications répétées n'engendrent pas de formation de couches de cire difficiles à éliminer. Un entretien régulier augmente la durée de vie du traitement initial.

Après séchage, le NAPLANA peut encore être poli à l'aide d'une monobrosse.

COMPOSITION

Eau, cire de carnauba, esters d'acides gras d'alcool, huile de lavandin (contient du Linalool), huile de bergamote (contient des limonènes).

MISE EN ŒUVRE

Sur les supports récemment traités, attendre 4 semaines avant de procéder au traitement. Laver au préalable avec le NACASA 4010 ; Appliquer le NAPLANA 2085 finement et de manière homogène (contenance d'un bouchon de la bouteille de 1 litre soit 20 ml environ) dans 1 litre d'eau tempérée. Appliquer à l'aide d'une serpillière ou d'un mouilleur.

L'intervalle des traitements sera déterminé en fonction des sollicitations du support.

Sur le cuir ou d'autres types de supports le NAPLANA 2085 peut être utilisé plus concentré voire pur.

Attention ! Les surfaces polies peuvent s'avérer glissantes. Effectuer un essai préalable. Ne pas surdoser, risque de formation de taches et danger de glissades.

NETTOYAGE DES OUTILS

A l'eau et au savon immédiatement après utilisation.

STOCKAGE

Au frais et au sec, emballages bien fermés hermétiquement.

CONDITIONNEMENT

1 L, 5 L.

CONSEILS DE SECURITE

Garder hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

RECYCLAGE

Recycler les grandes quantités en fonction des directives locales. Les petites quantités de résidus peuvent être mises dans les eaux usées. Les emballages vides et rincés sont à recycler selon les directives locales.

GISCODE : GE 10

Clé de recyclage selon recommandations européennes sur les déchets : 20 01 30

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit d'EUROP LABO – BIOFA. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. (traduit le 03/07/2012)

EUROP LABO - BIOFA, 3 rue Gutenberg, Z.A., B.P. 39, 67610 LA WANTZENAU